

Lettre Info de la Coordination Téléthon 85

Numéro 2

Recommandations des organisateurs pour mobiliser davantage les entreprises en faveur du Téléthon.

Chers Amis,

À l'occasion d'une rencontre ayant eu lieu le **16 Mars 2019** à **Mouilleron-le-Captif**, plusieurs d'entre vous ont pu échanger sur « **la mobilisation des entreprises pour le téléthon** ».

Bon nombre d'entreprises apportent déjà leur soutien à cette belle cause. Cependant, d'autres seraient susceptibles d'accompagner ce mouvement et de renforcer cet élan de solidarité et d'entraide.

Les entreprises représentent, particulièrement en Vendée, un levier important pour la collecte. Cette mobilisation renforcée des entreprises nécessite le déploiement d'actions ciblées et l'activation du réseau de chacun. Parce que comme le bénévolat, chacun peut apporter sa pierre à l'édifice. L'action de tous permet aujourd'hui des résultats jusqu'à hier inespérés !

Ce soutien peut tout d'abord être apporté par l'entreprise (artisan, commerçant, ...) à l'organisateur du Téléthon en lui permettant **d'abaisser les dépenses de ses animations** et **d'augmenter d'autant la collecte** (d'en moyenne 20 % chez les organisateurs présents) :

- Contributions « **en nature** » (denrées alimentaires fournies, mise à disposition de moyens techniques...).
- Contributions « **en numéraires** ».

Une **attestation** est délivrée à l'entreprise partenaire **par l'organisateur** ; elle permet à l'entreprise de valoriser ce partenariat dans sa comptabilité et ainsi de **déduire la charge de son bénéfice imposable** (règles du « sponsoring ») ; elle bénéficie d'un **retour en communication** à l'échelon de la manifestation.

Une seconde forme d'engagement est constituée par **le don de l'entreprise à l'AFM-Téléthon** ; la déduction fiscale est de 60 % du montant du don (dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires) ; un **reçu fiscal** est adressé en seconde quinzaine du mois de mars ; un don est « **anonyme** », il ne permet pas un retour en communication.

La troisième forme d'engagement est celle **d'un partenariat spécifique avec l'AFM-Téléthon** (voir plaquette de présentation [ICI](#)) définissant les engagements de chacun ; différentes formes sont possibles à la portée et à la mesure de l'entreprise :

- le **produit-partage** : vente d'un article sur laquelle un pourcentage des recettes est reversé au téléthon.
- la **boutique TELETHON** : produits spécifiques aux entreprises, lien 2018 [ICI](#)
- la **collecte solidaire**, éco-responsable : récupération de piles, cartouches d'encre...
- un **relais d'appels aux dons**
- l'organisation **d'évènement interne** à l'entreprise

Quels **objectifs / bénéfices** une entreprise peut-elle retirer de cette mobilisation ?

- une **valorisation de son image** à la fois interne et externe.
- un **projet d'entreprise original et solidaire** permettant de fédérer ses salariés.
- une **implication citoyenne locale**.
- une **déduction fiscale** en cas de dons (abondements par exemple).

Recommandations des organisateurs :

- *désigner 2 référents « Partenariats » au sein de l'équipe de Pilotage pour engager les contacts et fidéliser les entreprises partenaires.*
- *anticiper les démarches : identifier au plus tôt les actions Téléthon, les dépenses nécessaires et les partenaires potentiels (« sponsor » pouvant avoir un lien avec l'action, ou pouvant en tirer « bénéfice ») ; viser, grâce à la contribution du partenaire, un niveau de dépenses le plus faible possible afin de maximiser la collecte.*
- *Concernant de potentiels partenariats spécifiques avec l'AFM-Téléthon, repérer (grâce aux connaissances des membres de l'équipe de Pilotage) des contacts possibles dans des entreprises non mobilisées par le Téléthon, qui feront ensuite l'objet d'un contact par la Coordination départementale ; afin de réduire le risque que ces entreprises soient déjà partenaires du Téléthon, il est convenu d'exclure de cette recherche l'activité agro-alimentaire déjà très concernée par les contributions en nature.*

Bien amicalement.

Pour l'équipe de Coordination, Daniel GABORIAU.

Rappel des recommandations issues des précédentes rencontres en 2017 et 2018, toujours d'actualité :

Les moyens mis en œuvre pour dynamiser la collecte :

- **Animer** l'équipe de pilotage en veillant à son **renouvellement**, porteur de pérennité et d'innovation
- **Structurer** cette équipe avec des **responsabilités** et des **délégations**, tout en assurant la sécurité du fonctionnement et l'intégration des nouveaux (organiser des **binômes de compétences**)
- Mobiliser et **responsabiliser les Associations**
- Renforcer la **communication sur les réseaux sociaux**
- Obtenir, lorsque ce n'est pas le cas, le **soutien logistique** indispensable de la **Mairie**
- Veiller au **choix** et au **renouvellement partiel des animations**

Les Animations ayant généré les plus fortes collectes :

- Un **Défi Fil Rouge** réunissant en un lieu unique un maximum de participants, avec en proximité des stands permettant de « consommer » et de renforcer la convivialité
- Un **LOTO** (non sous-traité) avec des lots fournis par des partenaires
- Une **tombola** (lots fournis)
- Un **bal**, par exemple le dimanche après-midi
- Un **repas** sans prestataires, pas cher, **sur place ou à emporter**
- **Randonnée**
- Vente-livraison de **croissants**
- **Vide-greniers**
- **Course du Muscle**

Les Conditions pour qu'une organisation Téléthon « dure » :

- une équipe **intergénérationnelle**
- une **communication permanente**
- **innovation**
- **convivialité**

Les modalités idéales de fonctionnement d'une équipe :

- Un **Comité de Pilotage** (ou un Bureau pour une Association),
- Au-delà des missions du **Président** et du **Trésorier** :
 - . 1 personne en charge de la **Communication** externe (réseaux sociaux notamment) et interne
 - . 1 personne en charge de la **recherche de partenaires**
 - . 1 personne en charge du **matériel**, logistique, technique, salle ...
 - . 1 référent « **jeunes** »
 - . 1 référent « **Associations sportives, culturelles ...** »
 - . 1 responsable de la **sécurité**
 - . 1 ou 2 représentants des **Associations** pour lesquelles le Téléthon constitue un vrai projet.

L'importance de la Communication :

- la **communication numérique** est devenue **incontournable**
- la Coordination départementale propose 2 outils : le site **TELETHON85** et la Page Facebook **TELETHON85**.
- Deux méthodes pour publier sur la Page Facebook TELETHON85 (en mettant dans le commentaire @**telethon85**) :
 - . Sur la **Page** éventuellement créée pour le **Téléthon local**
 - . Sur un **compte personnel**

E-Mail : telethon85@afm-telethon.fr

Site Internet : <http://www.telethon85.fr/>

Page Facebook : <https://www.facebook.com/pages/TELETHON85/>